**Adhésion à Horizons Solidaires pour l’année 2023**

Les statuts et la charte de notre association sont disponibles sur le site Internet.

Le montant des cotisations à Horizons Solidaires, décidé par le conseil d’administration est le suivant :

Collège n°1 – Collectivités territoriales et établissements publics   
de coopération intercommunale

Communes et Communautés de Communes de moins de 3.000 habitants 60 €

Communes et Communautés de Communes de 3.000 à 4.999 habitants 175 €

Communes et Communautés de Communes de 5.000 à 9.999 habitants 230 €

Communes et Communautés de Communes de 10.000 à 29.999 habitants 400 €

Communes et Communautés de Communes de 30.000 à 49.999 habitants 1.200 €

Communes et Communautés de Communes de 50.000 à 99.999 habitants 1.640 €

Communes et Communautés de Communes de plus de 100.000 habitants 1.850 €

Collège n°2 – Associations

Budget inférieur à 10.000 € 30 €

Budget compris entre 10.000 € et 50.000 € 50 €

Budget supérieur à 50.000 € 100 €

Collège n°3 – Etablissements publics et privés 30 €

Collège n°4 - Acteurs économiques

Moins de 10 salariés 100 €

Entre 10 et 50 salariés 200 €

Plus de 50 salariés 500 €

Collège n°5 – Personnes physiques 30 €

Si vous souhaitez adhérer au Réseau, il vous suffit de nous retourner le document joint, complété et signé avec le règlement à :

**Horizons Solidaires - 8 rue Germaine TILLION – 14000 CAEN**

Vous pouvez également soutenir Horizons Solidaires à travers une **adhésion de soutien** ou un **don.**

**Adhésion à Horizons Solidaires pour l’année 2023 – N° Adhérent………..**

**Je soussigné(e)**, Nom : Prénom :

demeurant (adresse postale complète) :

Tél : Port :

Mail :

agissant : 🗆 titre personnel,

🗆 au nom et pour le compte de (raison sociale) :

siège social :

Tél : Fax :

Mail :

**déclare avoir pris connaissance des statuts et de la charte, que je m’engage à respecter.**

**déclare adhérer à Horizons Solidaires**, *Réseau Régional Multi acteurs de la Coopération et de la Solidarité Internationales en Normandie*, au sein du collège n°

pour un montant de euros correspondant à ce collège.

Les personnes habilitées à siéger dans les Assemblées sont les suivantes :

**Président (e)**

**Vice-Président (e)**

**Trésorier (ière) …………………………………………………………………………………………**

**Secrétaire ………..**

**Autres**

Je procède au règlement par chèque bancaire libellé à l’ordre d’Horizons Solidaires ou par virement bancaire (**Merci de bien vouloir rendre plus clair le libellé par virement bancaire afin de nous permettre de retrouver plus facilement vos coordonnées : exemple : COLLEGE LETOT – BAYEUX – N° d’adhérent /Adhésion 2023).**

**Si vous utilisez la plateforme CHORUS** (portail pour la facturation électronique à l’ensemble des entités publiques), merci de bien vouloir nous envoyer votre bon de commande avec les éléments suivants **qui sont obligatoires pour la saisie et le règlement de la facture** :

. votre numéro SIRET,

. le numéro d’engagement,

. et le service exécutant.

**ATTENTION NOUVEAU RIB d’Horizons Solidaires AU CREDIT MUTUEL**

Banque : 10278 Guichet : 02125 Compte : 00021210001 Clé RIB : 63

IBAN : FR76 1027 8021 2500 0212 1000 163/ BIC : CMCIFR2A

Fait à , le

**Signature** :